

**Ville de Rumilly**

Hôtel de Ville
 BP 100
 74152 Rumilly cedex
 Tél. 04 50 64 69 00
 Fax 04 50 64 69 21
 contact@mairie-rumilly74.fr

Nature : 6.1. Police Municipale

Arrêté n° 2021-189/T182

Nos réf. : CH/AF/HM/cc

➤ Arrêté municipal

MODIFIANT LA CIRCULATION DES
 VEHICULES RUE DE MARTENEX LE 12
 JUILLET 2021 A L'OCCASION DE
 TRAVAUX SUR LE RESEAU ROUTIER

Le Maire de RUMILLY, Haute-Savoie,

VU les dispositions du Code Pénal,

VU l'article R.411.8 du Code de la Route,

VU les articles L.2213.1 et L.2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement général de la circulation urbaine et les divers arrêtés s'y rapportant,

CONSIDERANT la demande faite par l'entreprise APTE IMMO,

CONSIDERANT QUE la réalisation des travaux et la conception des lieux où se déroule le chantier nécessitent une modification temporaire de la circulation,

ARRETE

Article 1^{er} : Sont autorisés sur le domaine public les travaux mobiles de carottage de l'enrobé routier, réalisés par l'entreprise **APTE IMMO, rue de Martenex, face au numéro 1, le lundi 12 juillet 2021.**

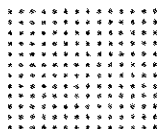
Article 2 : Compte tenu de la conception des lieux et de l'implantation du chantier, la circulation des véhicules s'effectuera en alternat, régulé par des panneaux prioritaires, le jour cité à l'article 1^{er}.

Alinéa 2 : Les véhicules devront circuler au pas du piéton sur la portion de voie en travaux pendant la période citée à l'article 1^{er}.

Article 3 : Le présent arrêté devra être affiché sur tous les lieux du chantier par l'entreprise chargée des travaux.

Alinéa 2 : La signalisation réglementaire nécessaire sera mise en place et maintenue en l'état par l'entreprise APTE IMMO.

Article 4 : Messieurs le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de RUMILLY, le Chef de Poste de la Police Municipale et la Direction des Services Techniques de la ville sont chargés chacun en ce qui le concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté.



Article 5 : AMPLIATION sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de RUMILLY,
- Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale de RUMILLY,
- Direction des Services Techniques,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly,
- Entreprise GAUTHEY, rue Aristide Berges, 73492 LA RAVOIRE,
- La presse.

Pour le Maire empêché,

Daniel DÉPLANTE,
Premier Adjoint au Maire

